

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-03-26-010

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A	F. CREVOLA	Carine MOUSTAUD	A	C. PRADIER
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	A	N. CHAMARD- COQUAZ
Irène TOST	P		Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	V. BECQUET	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Approbation de signature de convention d'objectifs avec la maison des jeunes et de la culture de montluel

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Il est rappelé la volonté municipale de soutenir les associations locales. La Maison des Jeunes et la Culture de Montluel, bénéficiant d'une subvention de 85 000€, il convient de signer une convention d'objectifs entre l'association et la commune.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 25 voix pour décide :

- **D'APPROUVER la convention en ses termes,**
- **DE VALIDER le versement d'une subvention de 85 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Montluel**
- **D'INSCRIRE cette somme au budget primitif 2025 de la commune**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention d'objectifs individualisée présentée en annexe,**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à verser la somme comme présenté supra, le versement étant conditionné à la signature de la convention annexée par les deux parties**

Il est précisé que :

Accuse de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-010-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Nadine CHAMARD-COQUAZ, intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention pour la MJC

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250326-2025-03-26-010-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025